

*Consignes pour le bon déroulement de l'épreuve E.P.1. pratique professionnelle  
du C.A.P. "Boulangier"  
Code de bonne conduite pour le jury de notation*

## 1 - RAPPEL DES CONSIGNES POUR L'EPREUVE EPI DU CAP BOULANGER

Afin de réaliser une harmonisation académique des pratiques d'évaluation à l'épreuve E.P.1. du C.A.P. "boulangier" les consignes suivantes **sont applicables**.

### 1.1 - la fiche technique :

- les candidats disposeront de 30 minutes maximum pour réaliser cette fiche,
- la fiche technique est présentée à l'examinateur **qui met en évidence les recettes fausses** et porte sur la fiche les éléments de correction nécessaires.

### REMARQUE :

Le candidat qui n'aurait pas rempli sa fiche technique (fiche technique vide) partira au fournil **sans corrigé**.

### 1.2 - Le travail au fournil :

S'agissant d'une épreuve d'examen, il est rappelé que le **jury ne doit pas intervenir pour aider un candidat**.

### 1.3 - Abandon en cours d'épreuve :

Le candidat qui abandonne en cours d'épreuve remettra les sujets à l'examinateur. Il devra rester dans l'établissement tant que tous les candidats convoqués à l'épreuve du jour n'auront pas pris connaissance du sujet.

## 2 - CODE DE BONNE CONDUITE POUR LE JURY DE NOTATION

Chaque membre du jury est invité le jour de l'examen :

- à se présenter vêtu de sa veste professionnelle
- il s'interdira de fumer dans le laboratoire durant l'épreuve
- il respectera son devoir de réserve (respect de l'anonymat de l'apprenti)
- il utilisera les grilles de notation fournies par le centre d'examen
- en tant que maître d'apprentissage, il refusera de noter son apprenti
- il viendra muni d'une calculatrice, d'un crayon de papier et d'une gomme

L'inspecteur de l'éducation nationale,  
Jeannine LACAÏLLE

Pour le Recteur et par autorisation,  
Le Chef de la Division des Examens et Concours,



Michel PIERRE